

Procès-verbal du conseil d'école du mardi 15 juin 19h

Education Nationale : Présents : Directrice de l'école – Présidente. Les enseignants de l'école Excusée : Mme Ducasse (Inspectrice de l'Education Nationale)	D.D.E.N Mme Frin	Représentants des parents d'élèves : Présents : FCPE : Mme Legras, Mme Schmitt, Mme Taphanel, APEIH : Mme Joseph, Mme Jaillet, Mme Desoutter, Mme Sanvert, Mme Cassagnade	Conseiller municipal : M. Simonin
--	---------------------	---	--------------------------------------

1- Fonctionnement du conseil d'école

- Présentation des membres du conseil d'école
- Désignation du secrétaire de séance : Mme Cassagnade (APEIH)
- Adoption à l'unanimité du 2e procès-verbal de l'année scolaire 2021-2022

2- Fonctionnement de l'école

- Le protocole sanitaire

Le protocole sanitaire est passé en niveau 1. Le brassage des élèves entre niveaux différents dans la cour et lorsqu'un enseignant est absent sont autorisés ainsi que le retrait du masque pour tous. Seuls sont gardés le lavage de mains et l'aération régulière des salles. Lors des périodes précédentes, les familles ont dû pallier au manque de remplaçant lorsqu'un enseignant était absent puisqu'il était impossible de répartir les élèves dans les autres classes. Elles devaient donc récupérer ou garder leurs enfants. Il est à noter qu'il est toujours dommageable que les élèves soient répartis dans les classes lorsqu'un enseignant est absent. En effet, cela alourdit les effectifs de la classe d'accueil et les élèves ne bénéficient plus de leur enseignement. Les associations de parents d'élèves ont contacté plusieurs fois l'académie à ce sujet pour alerter sur ces nombreux non-remplacements.

- Le projet de territoire

Dans le cadre du projet de territoire, des actions sont mises en place comme le cahier d'écrivain du CP au CM2 afin de travailler le langage oral et écrit, des actions communes à l'école sont réalisées pour créer un sentiment d'appartenance, un défi mathématiques par niveau à chaque période pour développer les compétences en calcul mental. D'ailleurs, lors de cette dernière période, chaque niveau de classe a concouru. Enfin, des actions de bien-être à l'école sont mises en place comme le travail autour des émotions et autour du harcèlement dans le cadre du protocole pHARe.

- Le protocole pHARe

Ce protocole de lutte contre le harcèlement est mis en place dans toutes les écoles du département. Un pôle ressource harcèlement est mis en place et aura pour rôle de traiter les situations de harcèlement signalées sur la circonscription dans le cadre du plan de prévention harcèlement entre élèves. Ce pôle est constitué d'un pilote, l'IEN, et d'une équipe composée de conseillers pédagogiques, de directeurs, trices d'école de la circonscription (Détraves, Velter, Champs moutons), d'enseignants, d'enseignants spécialisés du RASED, de psychologues scolaires.

Mais qu'est-ce que le harcèlement ? Le harcèlement est une **violence répétée**, verbale, physique ou psychologique, perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre, en position de faiblesse, l'agresseur agissant dans l'intention de nuire à la victime. Un geste hostile isolé n'est pas du harcèlement. Une dispute isolée entre élève n'est pas du harcèlement.

Ce protocole repose sur quatre axes :

- sensibiliser : les différents acteurs comme les enseignants (point régulier en réunion), les parents (lors de la réunion de rentrée), les partenaires de l'école,
- former : un pôle ressource avec un référent et des membres qui ont suivi une formation,
- prévenir : travail dans les classes en EMC, la cour de récréation,
- prendre en charge : traitement des situations de harcèlement avec la méthode de préoccupation partagée par le pôle ressource harcèlement.

La méthode de préoccupation partagée (M.P.P.)

Cette méthode est mise en place dans le cas de gravité modérée. Elle a montré son efficacité. Les principes de cette méthode qui est non blâmante sont de faire cesser le harcèlement, pas de punir ou de sanctionner. L'idée n'est pas de juger.

1- Dès l'information (par un élève, la famille, un enseignant...), l'équipe ressource analyse la situation à savoir si c'est un cas de harcèlement ou non.

2- Des séries d'entretiens individuels avec les intimidateurs présumés et la victime par le pôle ressource ont lieu. Ces entretiens sont confidentiels. Lors des entretiens, l'objectif est de chercher avec les intimidateurs comment ils peuvent eux-mêmes trouver une solution au problème qu'ils ont créé. L'objectif est de faire cesser le harcèlement.

Pr ailleurs, dans le futur règlement intérieur, il sera indiqué que les élèves peuvent être amenés à rencontrer des personnes du pôle ressource harcèlement lors d'entretien individuel dans le cas d'une situation de harcèlement. Les parents seront informés des entretiens une fois le traitement de la situation réalisée. Enfin, les enseignants exposeront ce protocole en réunion de rentrée.

3- Vie de l'école

- Bilan de l'année scolaire

Des projets ont été annulés comme le tournoi de handball pour les CM2 compte tenu du contexte sanitaire en février. Puis les sorties ont pu reprendre suite au contexte plus favorable. De nombreux projets ont pu reprendre et aboutir en lien avec la Graineterie (spectacle des CM2rr/r), avec le conservatoire (spectacle des CP1g et des CE1c) et avec les clubs sportifs (tennis et rugby) oillois.

Projet de flag rugby pour des classes de CP, CE1, CE2 et CM1 qui s'est clôturé avec un tournoi intra classe. Projet tennis n'a pas pu se clôturer par le tournoi suite à un problème de car.

- Des conférences interactives ont eu lieu à l'école pour plusieurs classes.
- Activité natatoire : Reprise des activités pour toutes les classes Il est encore à noter des problèmes de transport avec le car affrété par la municipalité malgré un planning envoyé au prestataire par la Mairie. Quelques séances ont donc été annulées pour un certain nombre de classes.
- D'autres sorties sont prévues pour la fin d'année scolaire
- Sensibilisation à la solidarité dans le cadre de la collecte de matériel pour une association de Houilles.
- Réunions régulières des conseils de délégués et une participation active de leur part. Propositions d'action, mise en place d'une secrétaire de séance.
- 1^{ère} édition d'utilisation raisonnée des écrans : retour très positif de la part des élèves qui se sont bien investis dans cette action. Merci aux représentants de parents pour leur accompagnement avec la mise en place d'un livret. Les résultats du podium et les arbres d'activités étaient visibles sur le site de l'école. Intervention de l'infirmière scolaire dans les classes de CM1 et CM2, débats autour des écrans dans les classes... Merci à la municipalité pour son soutien lors de l'impression des livrets d'accompagnement aux familles.
- Projet menu de la cantine financé par la ville : la diététicienne de la ville est intervenue dans toutes les classes du CP au CM2 et ce pendant 30 minutes afin de travailler sur les familles d'aliment et l'équilibre alimentaire. Maintenant les classes de CE2, CM1 et CM2 doivent composer un menu. Dans un premier temps, il sera proposé à la diététicienne pour validation. Puis un vote sera réalisé par le conseil de délégués afin de choisir celui qui sera proposé en septembre aux écoles.
- Projet Moby : une réunion de cadrage va avoir lieu le 27 juin à 17h avec M. Simonin.
- La cérémonie de fin de cycle pour les CM2 aura lieu fin juin/début juillet avec les enfants et l'équipe enseignante.
- La fête de l'école s'est déroulée le 10 juin. Merci à l'équipe enseignante, aux représentants de parents et à l'ensemble des familles pour leur participation active pour que les élèves aient une belle soirée sans écran.

- ✓ Liaison école/collège :

Des rencontres ont et vont avoir lieu entre la directrice et les différents collèges (Lamartine et Maupassant) afin d'échanger sur le parcours des élèves. Les dossiers d'inscription pour le collège Lamartine et le collège Maupassant ont été transmis dès réception aux familles. Aucune demande de dérogation n'a été acceptée. Cela fait maintenant plusieurs années qu'elles sont systématiquement refusées. Les futurs élèves de Lamartine ont pu visiter le collège le vendredi 13 mai. Les futurs élèves de Maupassant visiteront le collège le mardi 5 juillet.

- ✓ Liaison maternelle/élémentaire :

Les élèves de grande section des deux écoles maternelles, Casanova et Frapié, alimentant l'école Détraves viendront visiter l'école et déjeuneront à la cantine. Pour Frapié, ce sera le 17 juin et pour Casanova le 20 juin.

- Bilan RASED

Les prises en charge ont été conditionnées par des contraintes liées aux conditions sanitaires (pas de mixité des groupes, récréations échelonnées sur les écoles). Il n'y a qu'un seul maître spécialisé à dominante relationnelle sur la circonscription de Chatou.

L'enseignante à dominante pédagogique du réseau intervient sur quatre établissements (Velter, Buisson, Bréjeat, Détraves). En période 1, passation de l'épreuve de fluence des évaluations nationales CE1 dans les quatre écoles élémentaires. En période 2, accompagnement de 9 CP et de 4 CE1. En période 3, accompagnement de 9 CP et 3 CE1. En période 4 et 5, accompagnement de 3 CP et participation au dispositif « pour une entrée sécurisée au CP » (compréhension, langage oral, phonologie et essais d'écriture). Nous remercions Mme Besombes pour son engagement de grande qualité auprès de nos élèves. Mme Lazreg, la psychologue scolaire, a réalisé des bilans et a pu accompagner des élèves sur le temps scolaire.

Une enseignante à dominante relationnelle a été nommée sur le RASED. Elle sera à temps partiel car en formation.

- Bilan de la coopérative

Pour répondre au mail du 23 mai des deux associations de parents, par souci de transparence, le solde de la coopérative a toujours été mentionné dans les conseils d'école. La directrice indique pour rappel que les comptes sont disponibles et consultables quand les parents le souhaitent. Au 9 juin, le solde de la coopérative est de 15 881 euros. Il faudra retirer toutes les sorties de fin d'année et notamment les cars. En effet, le prix d'un trajet en car a beaucoup augmenté. Le coût global des sorties de fin d'année devrait se trouver entre 10 000 et 11 000 euros. L'argent de la coopérative a servi à payer les ateliers, conférences et sorties des classes sur toute l'année scolaire. Un réassort du matériel de jeux pour la cour de récréation (ballons en mousse et petites balles pour jouer à la main) a pu être fait. La fête de l'école a rapporté 2800 euros. Compte tenu du solde, il avait été décidé la gratuité de l'ensemble des ateliers lors de la fête. Une boîte à dons avait été placée mais les familles ont préféré ne pas avoir leur monnaie ou arrondir le montant de leur chèque. Nous les remercions. Il est proposé par les associations de parents d'élèves à l'équipe enseignante d'annoncer combien il reste en toute fin d'année scolaire et de préciser comment est dépensé l'argent et à hauteur de quel montant global pour que les parents se rendent mieux compte de l'utilisation.

Par ailleurs, l'équipe enseignante propose d'indiquer sur les mots de sortie des enfants le coût pris en charge par la coopérative de l'école.

Ces échanges autour de l'utilisation de la coopérative sont nécessaires pour les parents et leur permettent de mieux comprendre son utilisation au profit des élèves. Les associations de parents renouvellent leur confiance quant à la gestion de la coopérative.

Enfin, certains parents ont l'impression d'une certaine iniquité dans le nombre de sorties entre les classes. Cela peut expliquer le questionnement autour de l'utilisation de l'argent de la coopérative. Il est à noter que malheureusement des spectacles ou des interventions ont dû être annulés sans report possible suite aux conditions sanitaires.

- La rentrée scolaire 2022

A ce jour, les effectifs de l'école sont les suivants : CP : 96, CE1 : 78, CE2 : 84, CM1 : 79, CM2 : 72. Total pour l'école de 409.

Les effectifs sont élevés et très proches d'une ouverture d'une 16^e classe. L'ouverture se fait à 414 élèves. D'autant qu'avec le dispositif d'UPE2A, l'école Détraves accueille des élèves tout au long de l'année scolaire.

Nous avons donc réalisé une structure à 15 classes et une structure à 16 classes à la demande de Mme l'Inspectrice. Il nous avait également été demandé de mettre les CP à 24, les CE1 à 24 et de tendre à 27 sur les autres classes. Avec les effectifs actuels, c'est impossible avec 15 classes.

Cela donnerait à 15 classes : 3 CP, 3 CE1, 3 CE2, 3 CM1, 2 CM2 et 1 CP-CM2. Pour une structure à 16 classes : 4 CP, 3 CE1, 3 CE2, 3 CM1, 2 CM2 et 1 CE1-CM2. Il est clair qu'une structure à 16 classes donnerait plus de marge pour accueillir et permettrait de meilleures conditions d'enseignement pour les élèves francophones et allophones.

Si l'ouverture est actée par le DASEN, la classe s'installerait dans la salle du périscolaire en accord avec la Mairie. Le périscolaire s'installerait dans la classe d'UPE2A et aurait un accès à la bibliothèque. La classe d'UPE2A sera dans la seconde salle du périscolaire. La directrice a indiqué que le VNI devait suivre impérativement. Cela a été noté par les services scolaires et bâtiment.

Pour les inscriptions, la directrice a rencontré chaque parent afin d'expliquer le fonctionnement de l'école. Elle a fourni à chaque famille un livret d'accueil avec les informations et coordonnées nécessaires.

Concernant l'équipe pédagogique, Mme Iovleff part à la retraite à la fin de l'année scolaire. Merci pour son professionnalisme, son investissement, son dynamisme au sein de l'école Détraves durant toutes ces années. Le journal de l'école qu'elle a créé sera repris par Mme Devaux à compter de la rentrée prochaine. A ce jour, personne n'a été nommé sur son poste car il n'a pas été déclaré vacant par l'administration. M. Redjda quitte également l'établissement puisqu'il part enseigner à l'étranger. Merci à lui pour son engagement.

Merci à l'ensemble des AESH qui accompagnent nos élèves à besoins particuliers et qui réalisent un accompagnement de qualité.

Merci aux représentants de parents d'élèves pour leur investissement et leur collaboration pendant toute cette année scolaire.

Les associations de parents d'élèves remercient toute l'équipe pédagogique pour leur aide et collaboration tout au long de l'année.

4- Sécurité et équipement

Sécurité incendie

Un exercice incendie a eu lieu le 30 mai. Tout s'est bien déroulé.

Commandes des fournitures et papier

- Depuis plusieurs années lors des commandes de fournitures pour les classes, nous constatons une réduction du nombre des références sans aucune concertation. A ce jour, 700 références sont accessibles sur les 10000 de proposées dans le catalogue. Cela se traduit concrètement par la suppression de références nécessaires au bon fonctionnement des projets par exemple impossibilité de commander des cahiers d'écrivain dans le cadre de notre projet de territoire. Par ailleurs, pour un même article, nous sommes obligés de prendre le plus cher. Certains produits ne résistent pas au temps comme les feutres de tableau blanc. Pourquoi réduire autant les références ? Enfin si les enseignants souhaitent des références particulières comme c'est le cas pour les cahiers d'écrivain, il est demandé de justifier le choix.

M. Simonin indique que l'accès au catalogue est relatif à la réponse à l'appel d'offre qui avait été lancé. De gros problèmes de qualité sont rencontrés. Un rendez-vous est prévu entre le prestataire et la mairie pour améliorer la situation.

Il est à noter qu'il semble que la mairie n'a pas consulté les besoins en amont du dépôt de l'appel d'offre.

Les Directeurs.trices ont écrit à M. le Maire et seront reçus pour évoquer la situation.

- Concernant le papier, nous avons eu de grandes difficultés pour avoir du papier A4. L'équipe pédagogique a dû fonctionner pendant plusieurs mois avec du papier A3 qu'ils devaient couper en A4 pour réaliser les photocopies. C'était fastidieux et chronophage.

M. Simonin indique qu'avec la forte hausse des prix, les fournisseurs avaient bloqués les livraisons.

L'idée est soumise par les parents d'élèves de demander en début d'année aux parents qui le peuvent de ramener une ramette de papier.

VNI/Copieur

- Qu'en est-il de l'achat d'un ENI (écran numérique interactif) pour l'école Détraves ?

M. Simonin indique que l'orientation future du référent informatique est plutôt à l'ENI, ENI mutualisé à déplacer dans les classes.

Les besoins en ENI peuvent être remontés à la mairie pour commande.

En ce qui concerne les VNI, ils ont été inscrits au budget, une proposition de répartition a été faite à l'IEN qui doit donner son retour.

La clé de répartition s'est faite en fonction du nombre de classes. L'installation est prévue pour la rentrée si le matériel est bien disponible.

Il n'y a pas de flotte de PC prévus pour les enseignants, les PC sont donnés aux enseignants bénéficiant d'une VNI. Le processus pour installer de nouvelles choses sur le PC est lourd. M. Simonin indique qu'il est nécessaire pour se prémunir d'une cyber-attaque et a été revu en ce sens.

- Concernant un second copieur au 2^e étage, cela permettrait de fluidifier le passage sur celui du rez-de-chaussée et éviterait aux collègues qui ont des difficultés de déplacement d'ajouter des déplacements pour se rendre au photocopieur. M. Simonin indique qu'un copieur pourrait être mis en place d'ici deux ans.

Travaux

- La sonnerie de l'école a été remplacée. La sonnerie est moins agressive certes mais elle ne s'entend pas dans toute la cour de récréation. Une demande a été faite auprès du service scolaire pour corriger la situation.
 - Il manque toujours le carrelage sur la crédence dans la salle des maitres.
 - Concernant les sanitaires, quelles sont les dates de prévues ? M. Simonin indique que le projet de rénovation des toilettes et de mise en place de sanitaires au deuxième étage n'a pas été retenu au budget pour des questions d'arbitrage.
- L'équipe enseignante et les associations de parents d'élèves relèvent que cela fait des années que ce projet est demandé pour des questions d'hygiène des enfants et des adultes et que ce refus n'est pas entendable.
- Il est nécessaire de se questionner sur les normes sanitaires et des recherches seront menées en ce sens. Il sera communiqué à M. le Maire le dossier déjà construit il y a plusieurs années par les représentants des parents d'élèves.
- Une armoire de la salle des maitres s'est affaissée. Elle n'est donc plus utilisable. Les armoires installées sont belles mais elles ne sont pas robustes. Les meubles qui étaient fabriqués par le service menuiserie étaient plus solides et correspondaient bien aux besoins des équipes enseignantes.
 - Une demande a été faite de stationnement pour personne handicapée à la place de la sortie des anciens garages. Après analyse du service voirie, il n'est pas possible de mettre en place ce stationnement compte tenu des contraintes de l'espace public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

A Houilles, le 14 juin 2022

La secrétaire,
Mme Cassagnade, APEIH

La présidente,
La directrice de l'école